

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL RESTREINT
N° 009/AONO/C.YAG/CIPM/TBEC/20
24 EN PROCEDURE D'URGENCE DU
04/11/2024 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE BOUTIQUES
AU MARCHE CENTRAL DE YAGOUA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTREME-NORD.
Bâtiment R+1 « B »,
Financement : FEICOM/COMMUNE
DE YAGOUA, Exercice 2024.**

1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des commerçants le Maire de la Commune de YAGOUA, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Restreint.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;

- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- L'électricité ;
- Plomberie sanitaire
- La peinture et revêtement ;

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de Deux **Cent Quatre-Vingt Deux Millions (282 000 000) F CFA.**

4.Allotissement

Lot unique

5.Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises ci-après présélectionnées après consultation des Entreprises ci-après listés, conformément aux dispositions des articles 109 (c) et 110 (3) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. Il s'agit de :.

N°	Entreprises	Adresse
01	RAFIGATOU	
02	ETS HADJA GOUMSOU	
03	STE YAYA S.A	

6.Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget FEICOM/COMMUNE DE YAGOUA, Exercice 2024

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service

de la Passation des Marchés (Secrétariat de la Commune de YAGOUA), dès publication du présent Avis.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de YAGOUA (Service de la Passation des Marchés) dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **150 000 (cent cinquante mille) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale de YAGOUA au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

9.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée à la Commune de YAGOUA (Service de la Passation des Marchés contre décharge, au plus tard le **02/12/2024** à **14** Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°009/AONO/C.YAG/CIPM/TBEC/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 05/11/2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BOUTIQUES AU MARCHE CENTRAL DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Bâtiment R+1 « B »,

''A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement''

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **douze (12) mois**.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une

banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **5 640 000 (Cinq millions six cent quarante mille) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le 02/12/2024 à **15 heures** précises dans le bureau de la CIPM placée auprès de la Commune de YAGOUA, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

14. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces Administratives

1. a) Absence de la caution de soumission ;
2. b) Pièce falsifiée ou non authentique

Offre Technique

1. a) Dossier incomplet;
2. b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
3. c) Note technique inférieur à 75/100 ;
4. d) Attestation sur l'honneur de préfinancement à hauteur de 50%;
5. e) Non satisfaction du profil du conducteur des travaux ;
6. f) Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
7. g) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations ;
8. h) Avoir abandonné une prestation au cours des trois dernières années

Offre financière

1. a) Offre financière incomplète ;
2. b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
3. c) Sous détails des prix erronés ou irréalistes ;
4. d) Absence d'un sous-détail de prix

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats

porteront sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Bétonnière, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 75 sur 100 de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de YAGOUA, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Secrétaire Général de la Commune de YAGOUA.

MAROUA Le 04-11-2024
Le MAIRE
LIRAWA Pierre